

Mgr N'Koué se réjouit de l'application de Summorum pontificum

Author : Vini Ganimara

Categories : [Episcopats locaux](#)

Date : 26 décembre 2010

Je parlais avant-hier de l'engagement de Mgr N'Koué pour la réforme de la réforme. Comme souvent, cet engagement va de pair avec un zèle remarquable (surtout si on compare avec le peu d'enthousiasme des évêchés européens) pour l'application du motu proprio Summorum Pontificum, dont parle également [Christophe St-Placide](#). Mgr N'Koué a ainsi écrit à Mgr Pozzo, secrétaire de la commission Ecclesia Dei au sujet du bilan de l'application de ce motu proprio:

"Personnellement, je dois avouer que la célébration dans l'ancienne forme est une chance pour mon jeune clergé et tout le diocèse. Elle permet de valoriser davantage l'autel (prières au bas de l'autel), le silence sacré, les secrètes, la multiplicité des signes de croix et de genuflexions et même le fait qu'on soit tous tournés vers la Croix (position ad orientem). Bref, le rite tridentin nous donne l'occasion de mieux connaître et de mieux apprécier le rite dit de Paul VI.

Plusieurs de mes prêtres, sans aucune pression de ma part, ont commencé spontanément à apprendre à célébrer la messe de Saint Pie V ou plus exactement la messe du Pape Jean XXIII. Evidemment plus on insiste sur l'"ars celebrandi", plus les deux formes s'influencent positivement. Quand les rubriques sont intériorisées, la liturgie touche les fidèles par sa beauté et sa profondeur ; et on n'a plus besoin de se quereller sur le mystère, le sacré, l'adoration, la majesté de Dieu et la participation active. Cela va de soi. En outre, le Canon Romain et les gestes liturgiques dans l'ancien rite sont plus proches de notre religiosité et sensibilité africaine. Je parle uniquement pour mon diocèse.

Mon souhait est qu'un beau jour, tout prêtre sache célébrer dans les deux formes. Ce n'est pas impossible, surtout si on les introduit dans nos Séminaires. Mais ici à Natitingou, nous ne pouvons pas appliquer l'ancien rite purement et simplement sans tenir compte de la lumière de « Sacrosanctum Concilium ». Tout est là. La forme extraordinaire ne peut pas ignorer le Concile Vatican II, tout comme la forme ordinaire ne peut pas ignorer l'ancien rite sans s'appauvrir. Il y a un équilibre à garder."

Je note que l'évêque voit le motu proprio Summorum pontificum comme une grâce et non comme un pensum imposé par un Pape rétrograde.

Je note aussi le déséquilibre entre les deux "formes": selon Mgr N'Koué, la forme ordinaire ne peut ignorer la forme extraordinaire, tandis que la forme extraordinaire ne peut ignorer... non pas la forme ordinaire, mais le concile Vatican II.

Enfin, je note encore que le rite romain traditionnel répond mieux aux attentes spirituelles des peuples africains - ou, du moins, de ceux du diocèse de Mgr N'Koué. Cela va tellement à

l'encontre des préjugés occidentaux qu'il vaut la peine d'insister.